



1 annexe

EXPLOITATIONChangements d'adresse

Devant le succès rencontré par la mise en vente des cartes-avis de changements d'adresse annoncée par la note de service n° 19 du 31 mars dernier, l'Administration vient de décider que tous les bureaux participeront dorénavant à la vente desdites cartes.

Les bureaux de perception recevront prochainement un premier approvisionnement de ces formulaires qui seront à comprendre dans la comptabilité des valeurs postales.

Pour vulgariser davantage auprès du public l'emploi des cartes-avis, il vient d'être créé un formulaire dénommé "carte-conseil" dont modèle ci-joint. Ces imprimés seront remis à tout particulier ou firme qui a changé de domicile, par les soins du bureau desservant la nouvelle adresse.

Le personnel aura soin, à chaque occasion, de recommander ce mode de propagande dont l'application permettra de réduire sensiblement les prestations résultant de la réexpédition des correspondances. Les facteurs devront emporter quelques cartes de l'espèce pour les remettre aux personnes qui leur notifieraient un changement d'adresse en cours de tournée.

Les bureaux demanderont immédiatement par bon n° 420 à adresser à la Dtp T les quantités de cartes-conseil qu'ils jugeront nécessaires pour les besoins d'un an.

S'ensuit, le 14 juillet 1937, la note d'exploitation NS n°41 (ci-contre).

L'administration avait des doutes, au départ, sur le succès de ces cartes, mais vu l'engouement du public, il fait vite étendre la vente à tous les bureaux de poste du royaume.

De plus, afin de faire connaître encore mieux ces cartes « avis de changement d'adresse », il est créé des « cartes conseil » (voir page suivante, recto et verso) à remettre aux personnes ayant déménagé.

En 1941, il est fait mention de ces cartes « avis » et cartes « conseil » dans la première édition du 4<sup>e</sup> volume de l'Instruction Générale, relatif à l'arrivée et distribution des correspondances, ainsi que des correspondances non distribuées.

A l'article 53, paragraphe 2, il est écrit ce qui suit : « *En vue de diminuer le nombre de réexpéditions consécutives à des changements d'adresse, l'Administration met en vente des cartes spéciales qui permettent aux particuliers de notifier leur nouvelle adresse à leurs correspondants.*

*Les bureaux ont soin, à toute occasion utile, de recommander l'usage de ces cartes. Dans un but de propagande, ils font remettre à toute personne ayant changé de domicile un formulaire dénommé « carte conseil » qui reproduit le texte de la carte de changement d'adresse. »*

Annexe à la N.S. n° 41 de 1937.

## VOUS AVEZ DEMENAGE !

Avez-vous eu soin de communiquer votre nouvelle adresse à vos parents, amis, connaissances, clients, fournisseurs, etc. sans oublier les services officiels ainsi que les divers organismes avec lesquels vous êtes en relation ?

En le faisant, vous faciliteriez et activeriez la distribution régulière de votre courrier postal. Des cartes-avis du modèle ci-joint sont à votre disposition dans les bureaux de poste au prix de 10 centimes pièce.

## GIJ ZIJT VERHUISD !

Hebt gij zorg gehad uw nieuw adres aan uw familieleden, vrienden, kennissen, klanten, leveranciers enz. kenbaar te maken, zonder de officiële diensten alsook de organismen waarmee gij in betrekking staat te vergeten ?

Zoo-doende zult gij de regelmatige uitreiking uwer poststukken vergemakkelijken en bespoedigen. Berichten van bijgeaand model zijn in de postkantoren verkrijgbaar tegen een prijs van 10 centien per exemplaar.

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

BERICHT VAN ADRESVERANDERING

Nom		Naam en beginletters der voorpagina	
Profession		Beroep	
ANCIENNE ADRESSE		OUD ADRES	
Rue et n°	.....	Straat en huisnummer	.....
Lieu de la résidence	.....	Naam der woonplaats	.....
NOUVELLE ADRESSE		NIEUW ADRES	
Rue et n°	.....	Straat en huisnummer	.....
Lieu de la résidence	.....	Naam der woonplaats	.....
(ajouter, s'il y a lieu, l'indication du bureau de poste distributeur)	.....	(desgevallend, den naam van het uitreikingkantoor bijvoegen)	.....
N° du compte chèque postal	.....	Postcheekrekening n°	.....
N° du téléphone	.....	Telefoon n°	.....
Valable à partir du	.....	Geldig vanaf	.....
Signature	.....	Handtekening	.....

BESTUUR DER POSTERIJEN ADMINISTRATION DES POSTES	BERICHT VAN ADRES- VERANDERING AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE
---	--

N° 146 — Bon 2319 - 1937 — U. Londot et Fils, Lodélinart.

<p><b>Gij zijt verhuisd !</b></p> <p>Hebt gij zorg gehad uw nieuw adres aan uw familieleden, vrienden, kennissen, klanten, leveranciers, enz., kenbaar te maken, zonder de officieele diensten alsook de organismen waarmede gij in betrekking staat te vergeten ?</p> <p>Zoo doende zult gij de regelmatige uitreiking uwer poststukken vergemakkelijken en bespoedigen. Berichten van bijgaand model zijn in de postkantoren verkrijgbaar tegen den prijs van 10 centiem per exemplaar.</p>	<p><b>Vous avez déménagé !</b></p> <p>Avez-vous eu soin de communiquer votre nouvelle adresse à vos parents, amis, connaissances, clients, fournisseurs, etc., sans oublier les services officiels ainsi que les divers organismes avec lesquels vous êtes en relation ?</p> <p>En le faisant, vous faciliterez et activeriez la distribution régulière de votre courrier postal. Des cartes-avis du modèle ci-joint sont à votre disposition dans les bureaux de poste au prix de 10 centimes pièce.</p>
---	---

---

BERICHT VAN ADRESVERANDERING — AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Naam en beginletters der voornamen	Nom et initiales des prénoms
Beroep	Profession

---

OUD ADRES — ANCIENNE ADRESSE

Straat en huisnummer	Rue et numéro
Naam der woonplaats	Lieu de la résidence

---

NIEUW ADRES — NOUVELLE ADRESSE

Straat en huisnummer	Rue et numéro
Naam der woonplaats <small>(Desgevallend, den naam van het uitscheidingskantoor bijvoegen)</small>	Lieu de la résidence <small>(Ajouter, s'il y a lieu, l'indication du bureau de poste distributeur)</small>
Postcheckrekening N°	N° du compte chèq. postal
Telefoon N°	N° du téléphone
Geldig vanaf	Valable à partir du
Handteekening	Signature

**Carte conseil (recto et verso)**

§ 2. En vue de diminuer le nombre de réexpéditions consécutives à des changements d'adresse, l'Administration met en vente des cartes spéciales qui permettent aux particuliers de notifier leur nouvelle adresse à leurs correspondants. **Propagande**

Les bureaux ont soin, à toute occasion utile, de recommander l'usage de ces cartes. Dans un but de propagande, ils font remettre à toute personne ayant changé de domicile un formulaire dénommé « carte conseil » qui reproduit le texte de la carte de changement d'adresse.

Pendant la période du 15 septembre au 15 décembre de chaque année, les bureaux appliquent en outre, sur les lettres, cartes postales, assignations et mandats à réexpédier en service intérieur à des personnes ou firmes qui ont *définitivement* changé d'adresse, des étiquettes spéciales n° 143 libellées comme suit :

Vous avez intérêt à notifier votre nouvelle adresse à vos correspondants; la réexpédition n'est plus garantie après un certain temps.

Ces étiquettes doivent être collées de manière que la partie gommée ne couvre aucune indication essentielle.

*Extrait de la première édition du 4<sup>e</sup> volume de l'Instruction Générale, relatif à l'arrivée et distribution des correspondances, ainsi que des correspondances non distribuées.*

En principe, les cartes conseil n'ont pas été utilisées en tant qu'avis de changement d'adresse. Aucune de ces cartes n° 146 n'a été trouvée ayant circulé.

Ce n'est qu'en 1970, par l'ordre de service OS E/X/15, daté du 3/12/1970, que les cartes 146 seront mises hors cours (voir extrait ci-contre).

2.3. Les étiquettes 143 et les cartes 146 (I.G., de vol., art. 53, § 2) sont alors à mettre au pilon. Ces étiquettes et ces cartes ne seront d'ailleurs plus réimprimées étant donné que, par le travers du reçu de la formule 124 la procédure visée au point 1 permettra de fournir les principaux renseignements utiles aux usagers intéressés.

**Avis de changement d'adresse — Bericht van adres verandering**

---

Nom et initiales des prénoms :  
*Naam en beginletters der voornamen :* .....

Profession — *Beroep :* .....

---

**ANCIENNE ADRESSE — OUD ADRES**

---

Rue et n° — *Straat en huisnummer :* .....

Lieu de la résidence — *Naam der woonplaats :* .....

---

**NOUVELLE ADRESSE — NIEUW ADRES**

---

Rue et n° — *Straat en huisnummer :* .....

N° du compte chèque postal — *Postcheckrekening N :* .....

N° du téléphone — *Telefoon N° :* .....

Lieu de la résidence — *Naam der woonplaats :* .....

(ajouter, s'il y a lieu l'indication du bureau de poste distributeur). (Desgevallend den naam van het uitreikingskantoor bijvoegen).

Date et signature — *Datum en handteekening :* .....

Verso de la première carte (ci-contre).

La deuxième carte est identique à la première carte, excepté qu'elle porte, au bas de son recto, un numéro de référence : 37692-Bch-200.

que l'Administration des postes met en vente au prix de 10 centimes pièce, affranchissement compris.

*welke het Postbestuur te koop biedt aan den prijs van 10 centiemen, frankeering inbegrepen.*

37692 - Bch - 200

Le verso de cette carte est le même que celui de la carte 1.

La 3<sup>e</sup> carte voit son recto adapté légèrement, non pas dans le texte, mais uniquement dans la composition.

**Avis de changement d'adresse**  
**Bericht van adres verandering**

---

Vous avez intérêt à notifier votre nouvelle adresse à vos correspondants; la réexpédition de leurs envois n'est plus garantie après un certain temps.

A cet effet, utilisez la carte du présent modèle que l'Administration des postes met en vente au prix de 10 centimes pièce, affranchissement compris.

*Gij hebt er belang bij uw correspondenten uw nieuw adres kenbaar te maken; na eenigentijd wordt de nazending uwer poststukken niet meer gewaarborgd.*

*Gebruik te dien einde de kaart van dit model, welke het Postbestuur te koop biedt aan den prijs van 10 centiemen, frankeering inbegrepen.*

ADRESSE — *ADRES*

Mr *Bruck*

*38 rue Boetendaal*

*Uccle*




37739 - Bch - 400

Le numéro de référence de celle-ci est 37739-Bch-400.

C'est la carte que l'on trouve le plus fréquemment oblitérée.

**Avis de changement d'adresse — Bericht van adres verandering**

Nom et initiales des prénoms : .....  
*Naam en beginletters der voornamen :* .....

Profession — *Beroep :* .....

---

ANCIENNE ADRESSE — *OUD ADRES*

Rue et n° — *Straat en huisnummer :* .....

Lieu de la résidence — *Naam der woonplaats :* .....

---

NOUVELLE ADRESSE — *NIEUW ADRES*

Rue et n° — *Straat en huisnummer :* .....

N° du compte chèque postal — *Postcheckrekening N° :* .....

N° du téléphone — *Telefoon N° :* .....

Lieu de la résidence — *Naam der woonplaats :* .....

(ajouter, s'il y a lieu, l'indication du bureau de poste distributeur). (Desgevallend den naam van het uitreikingskantoor bijvoegen).

Valable à partir du : — *Geldig van af :* .....

Signature — *Handteekening :* .....

Le verso a, lui aussi, été adapté : on y a ajouté une date de validité du changement d'adresse (ci-contre)

La quatrième carte de ce type « provisoire » porte la référence 37991-Bch-250 dans le coin inférieur gauche.



---

**AVIS DE  
CHANGEMENT  
D'ADRESSE**

**BERICHT  
VAN ADRES-  
VERANDERING**

ADRESSE — ADRES

M .....

.....

.....

.....

37991 - Beh - 250

Avec un layout totalement revu, son recto préfigure déjà ses successeurs et le verso se rapproche de celui de la carte conseil.

**adresverandering**

---

.....  
*Naam en beginletters der voornamen*

.....  
*Beroep*

---

ANCIENNE ADRESSE — *OUD ADRES*

Rue et n° : ..... *Straat en huisnummer*

Lieu de la résidence : ..... *Naam der woonplaats*

---

NOUVELLE ADRESSE — *NIEUW ADRES*

Rue et n° : ..... *Straat en huisnummer*

Lieu de la résidence : ..... *Naam der woonplaats*

(Ajouter, s'il y a lieu, l'indication du bureau de poste distributeur). (Desgevallend, den naam van het uitreikingskantoor bijvoegen).

N° du compte chèque postal : ..... *Postcheckrekening N°*

N° du téléphone : ..... *Telefoon N°*

Valable à partir du : ..... *Geldig vanaf*

Signature : ..... *Handteekening*

La SBEP (Société Belge de l'Entier Postal) a réalisé un recensement des dates d'utilisation des ces cartes « précurseurs »

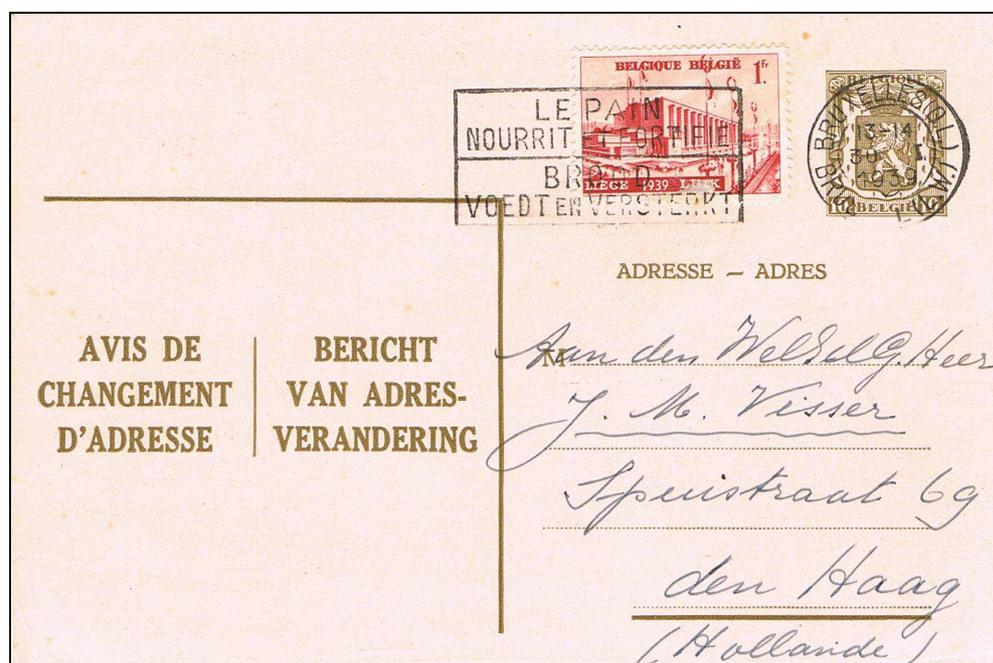
On trouve, pour la première (sans numéro) une première utilisation au 26/04/1937.

La 2<sup>e</sup> carte se trouve à partir du 21/06/1937, la 3<sup>e</sup> est connue à partir du 2/07/1937 et la carte 4 à partir du 11/10/1937



Après moins de 6 mois de tests, il est créé cet avis définitif, bilingue, avec prédominance française, sur carton lilas-rose (couleur adoptée pour les émissions suivantes), avec une reproduction d'un timbre-poste de 10 centimes (type « petit sceau de l'Etat »).

Ces cartes furent mises en vente à partir du 27/08/1937 dans tous les bureaux de poste du pays. Texte « Avis de changement d'adresse / Bericht van adresverandering » dans un cadre.



Carte à 10 c (type "Petit sceau de l'Etat") expédiée vers la Hollande le 30/01/1939. Affranchissement complémentaire de 1 franc. Le tarif vers la Hollande était de 1 franc pour les cartes à partir du 1/5/1937.

Les cartes « avis de changement d'adresse » expédiées vers l'étranger ne sont pas courantes.

Les résultats s'avérant probants, on décida d'adopter le type « carte postale » préaffranchi du timbre à 10 centimes olive en cours (n° 420) et ce, dès 1938.

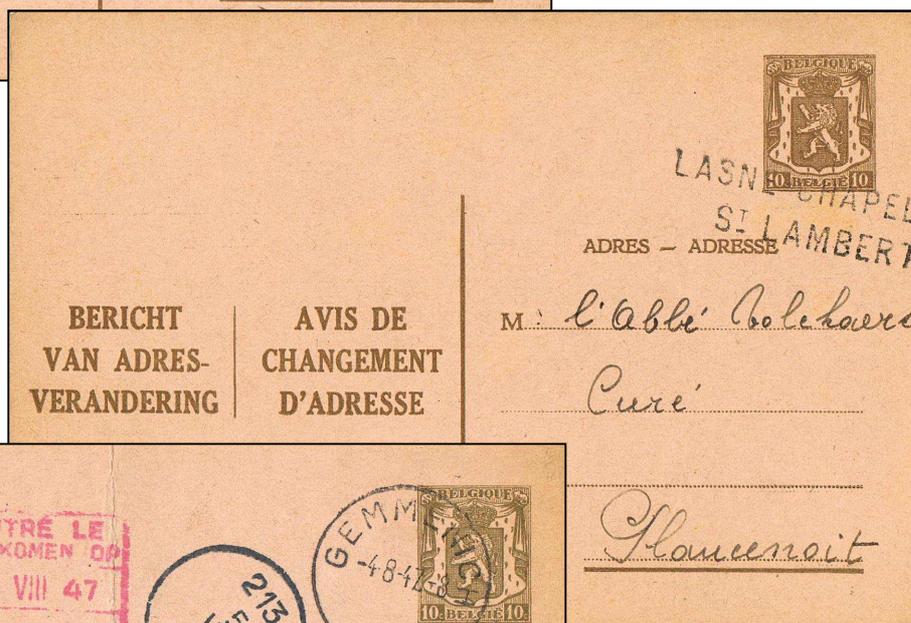
A ce moment, des problèmes linguistiques s'en sont mêlés, vu que les premiers formulaires étaient à prédominance française. C'est pourquoi, les nouvelles cartes furent livrées en trois types.



Sans cadre au-dessus de la légende.

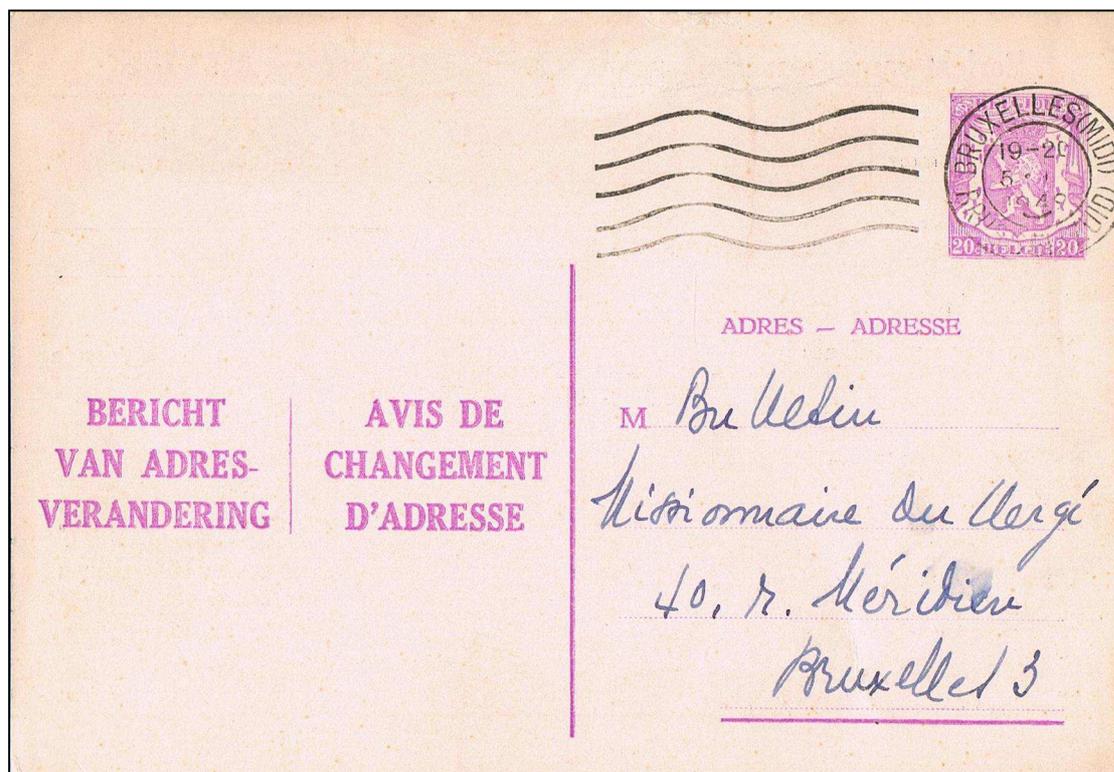
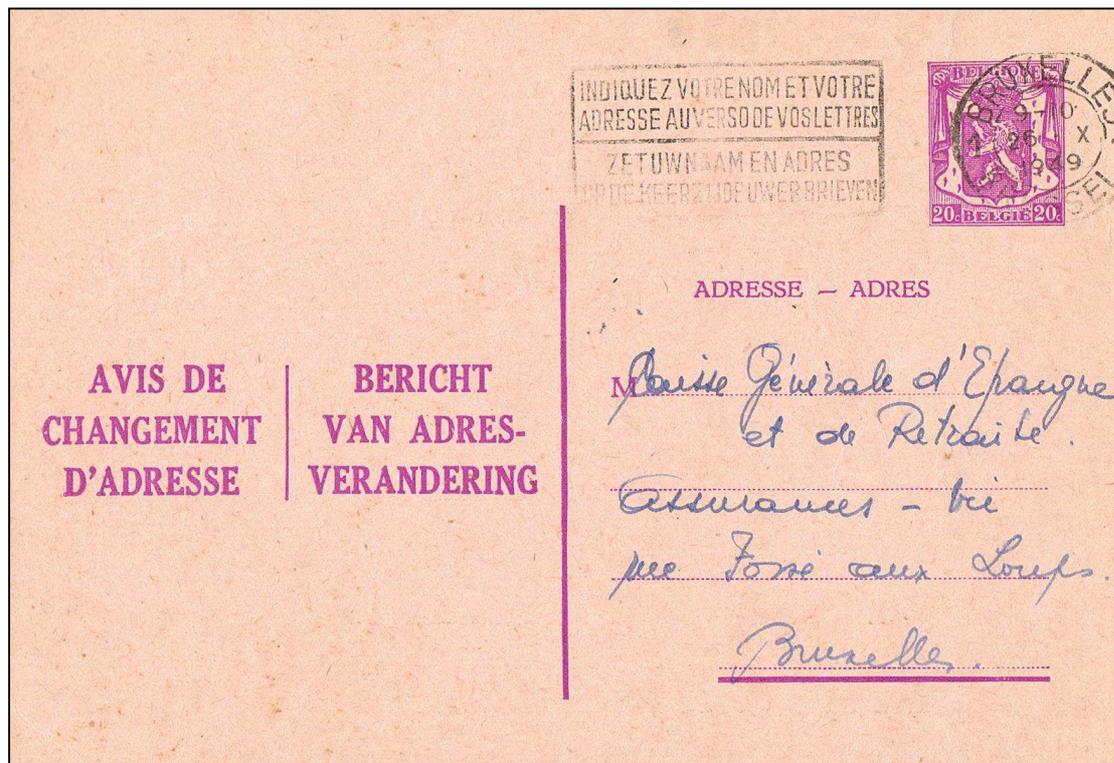
Ces cartes existent avec texte et légende en français/néerlandais, néerlandais/français ou français/allemand.

Le carton est de couleur lilas-rose, mais il existe de nombreuses nuances.



La carte français-allemand ne comporte ni « M », ni « adresse »

Le 15/12/1948, le tarif des imprimés, et par conséquent des avis de changement d'adresse, passe à 20 centimes. Il fut imprimé des cartes au même layout avec le timbre « Petit sceau de l'Etat » à 20 centimes violet.



Pour cette émission, il ne fut pas imprimé de carte spécifique pour la région allemande. A remarquer que, pour cette carte, ainsi que la précédente, l'alternance de prédominance n'a pas été respectée pour le timbre qui est toujours français/néerlandais. Cette alternance ne sera respectée que 10 ans plus tard.

A suivre ...